



Manuel  
**SuisseMobile** au niveau  
**LOCAL**

## **Table des matières**

	Page
Domaine de validité	3
Situation initiale	4
Projet SuisseMobile au niveau local	5
Compétences et responsabilités	6
Critères et conditions-cadre	9
Itinéraires locaux dans suisse-mobile.ch	14
Délais	15
Coûts et financement	16

## **Impressum**

Editeur:

Fondation SuisseMobile  
Finkenhübelweg 11, Case postale 8275  
3001 Berne  
Tél.: 031 307 47 40  
E-mail: [info@suisse-mobile.ch](mailto:info@suisse-mobile.ch)

En collaboration avec:

Suisse Rando (FSTP)  
Monbijoustrasse 61, Case postale  
3000 Berne 23  
Tél.: 031 370 10 20 / E-mail: [info@randonner.ch](mailto:info@randonner.ch)

Fédération suisse de canoë (FSC)  
Rüdigerstrasse 10  
8045 Zürich  
Tél.: 043 222 40 77 / E-mail: [info@swisscanoe.ch](mailto:info@swisscanoe.ch)

Date: 4 juin 2009

Disponible par téléchargement sous [suisse-mobile.org](http://suisse-mobile.org) (rubrique download)

Le projet SuisseMobile au niveau local est soutenu par le Secrétariat à l'économie (seco)



Schweizer Wanderwege  
Suisse Rando  
Sentieri Svizzeri  
Sendas Svizras



## Domaine de validité

---

Ce manuel règle l'intégration d'itinéraires locaux relevant de «La Suisse à pied», de «La Suisse à vélo», de «La Suisse à VTT» et de «La Suisse en rollers» dans le réseau SuisseMobile (en bref: SuisseMobile).

Pour des raisons de sécurité, de protection de l'environnement et de procédure, de nouveaux itinéraires pour «La Suisse en canoë» seront réglés sur demande par SuisseMobile.

Les tâches et procédures pour réaliser des itinéraires locaux seront réglées par les cantons, c'est pourquoi elles ne sont mentionnées que sous forme générale dans ce manuel.

Ce manuel règle avant tout l'intégration d'itinéraires locaux dans le site Web [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch) (en bref: [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch)).

Il s'adresse en particulier aux partenaires contractuels de SuisseMobile qui sont chargés de l'intégration des itinéraires locaux dans le site Web [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch) («Partenaire de SuisseMobile au niveau local», voir le chapitre Canton à la page 7).

Ce manuel s'adresse en outre à tous les partenaires qui sont chargés de la planification, de la réalisation et de la communication d'itinéraires locaux.

En ce qui concerne «La Suisse à pied», il est complété par le manuel d'organisation «Exploitation et poursuite du développement de La Suisse à pied». Ce dernier s'adresse aux services spécialisés des cantons pour la randonnée pédestre, aux associations cantonales de tourisme pédestre et à d'autres acteurs qui s'occupent de la poursuite du développement des itinéraires de «La Suisse à pied». Il décrit les aspects d'organisation, de planification et d'infrastructure en relation avec l'exploitation, le développement et la promotion de la qualité de «La Suisse à pied».

---

Bases:

Manuel d'organisation Exploitation et poursuite du développement de «La Suisse à pied», Suisse Rando, 2009 (téléchargeable sous [randonner.ch](http://randonner.ch))

## Situation initiale

---

SuisseMobile est le réseau pour la mobilité douce (MD) en Suisse, en particulier dans les domaines des loisirs et du tourisme.

SuisseMobile coordonne la planification, la réalisation, l'entretien et le développement des itinéraires nationaux, régionaux et locaux pour la mobilité douce en Suisse, sur la base des normes et contrats en vigueur ainsi qu'en collaboration avec la Confédération, la principauté du Liechtenstein, les cantons et des partenaires privés.

SuisseMobile communique au niveau national et international les itinéraires nationaux, régionaux et locaux ainsi que les prestations qui leur sont liées, en collaboration avec Suisse Tourisme, swisstopo / KOGIS, les CFF (pour le site Web officiel [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch)), avec les partenaires du domaine des éditions (pour les guides officiels) et avec le GI SuisseMobile (pour les offres à réserver sur plusieurs jours).

SuisseMobile est compétent pour la coordination de l'ensemble et pour toutes les tâches transversales (p. ex. [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch)). SuisseMobile est aussi compétent pour ce qui relève de «La Suisse à vélo», de «La Suisse à VTT», de «La Suisse en rollers» et de «La Suisse en canoë».

Suisse Rando (FSTP) est compétent, dans le cadre de SuisseMobile, pour la coordination de l'exploitation, la poursuite du développement et la promotion de la qualité de «La Suisse à pied» sur le plan national ainsi que pour la rédaction des guides.

La Fédération suisse de canoë (FSC) est compétente, dans le cadre de SuisseMobile, pour des tâches particulières de «La Suisse en canoë».

SuisseMobile, la FSTP et la FSC se mettent d'accord entre elles pour les différentes tâches à accomplir. Dans ce manuel, les trois partenaires sont réunis sous le terme SuisseMobile.

## Projet SuisseMobile au niveau local

---

SuisseMobile comprend une excellente offre en itinéraires nationaux et régionaux pour des voyages de plusieurs jours. Ces itinéraires sont en général aussi utilisables pour des excursions d'une journée grâce à la bonne desserte des lieux d'étapes par les transports publics. Cependant, les étapes journalières sont souvent longues ce qui les rend relativement peu appropriées pour des excursions d'une journée.

Le développement d'excursions d'une journée, dans le sens de la stratégie "Best-of" de SuisseMobile, recèle un grand potentiel de marché auprès des touristes à la journée ou en vacances. La mise en valeur de ce potentiel avait déjà été proposée par de nombreux partenaires lors de la mise en place des itinéraires nationaux et régionaux.

Le projet SuisseMobile au niveau local s'est donné pour but de mettre en valeur ce potentiel et de correspondre aux souhaits des touristes et des partenaires. SuisseMobile au niveau local veut intégrer, d'ici à 2012, les 800 plus attrayantes excursions d'une journée en tant qu'itinéraires locaux dans le cadre de partenariats et de critères de qualité ayant fait leurs preuves.

Au coeur de ce projet et dans le sens d'une estimation du potentiel de marché, il s'agit de développer environ 500 itinéraires locaux pour «La Suisse à pied», 250 pour «La Suisse à VTT» et 50 pour l'ensemble de «La Suisse à vélo» et de «La Suisse en rollers».

Les itinéraires locaux seront intégrés à [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch) (environ 1,5 million de visiteurs par an). Les touristes profiteront des nombreuses prestations de services de SuisseMobile comme par exemple d'une représentation en plein écran de la carte Web de SuisseMobile avec les cartes au 1:25'000 de swisstopo, d'une impression de haute qualité et gratuite de ces cartes, d'une liaison optimale aux sites Web des transports publics pour les déplacements ainsi que d'autres liens à des sites Web proposant des services tels que des offres à réserver, des possibilités d'hébergement, des curiosités et des imprimés.

L'intégration des itinéraires locaux dans SuisseMobile permettra aux régions de mettre activement en valeur leurs forces en mobilité douce et de se présenter ainsi de manière plus attrayante. De cette façon, les offres et les informations destinées aux touristes seront améliorées et les chances internationales et nationales de la destination Suisse seront renforcées dans le domaine de la mobilité douce.

La planification et la réalisation d'itinéraires locaux se déroulent dans le cadre du projet SuisseMobile au niveau cantonal en accord avec les organes cantonaux de coordination de la mobilité douce. Les travaux seront suivis par SuisseMobile dans le cadre d'ateliers cantonaux.

La planification et la réalisation d'itinéraires locaux comportent trois tranches annuelles. La première en 2009 (préparation de la saison 2010) avec environ 200 itinéraires locaux principalement déjà existants. Les deux tranches suivantes d'environ 300 itinéraires locaux seront plus particulièrement consacrées au développement de nouvelles offres.

A l'issue du projet SuisseMobile au niveau local, l'intégration d'itinéraires locaux doit rester possible tout en respectant la stratégie "Best-of" de SuisseMobile.

SuisseMobile rend attentif au fait que, déjà depuis 2008, l'ensemble du réseau de randonnée pédestre (tous les chemins de randonnée et de montagne) sont indiqués dans la carte Web de SuisseMobile et peuvent être imprimés. SuisseMobile a l'intention, dès 2010 et en collaboration avec l'Office fédéral des routes et les cantons, d'intégrer aussi dans cette carte tout le réseau cyclable balisé selon la norme. Le réseau correspondant pour VTT suivra en 2012. La communication de tous les itinéraires de MD balisés selon la norme sera ainsi assurée. De cette façon, tous les partenaires pourront se concentrer sur la stratégie "Best-of" de SuisseMobile pour le choix d'itinéraires locaux.

## Compétences et responsabilités

---

### SuisseMobile

SuisseMobile, la FSTP et la FSC se mettent d'accord entre elles pour les différentes tâches. Dans ce manuel, les trois partenaires sont réunis sous le terme SuisseMobile.

SuisseMobile:

- approuve le choix d'itinéraires locaux sur proposition des cantons;
- accompagne les procédures de planification et de réalisation afin de garantir au mieux les interfaces entre SuisseMobile et ses partenaires;
- propose aux cantons les numéros des itinéraires locaux qui relève de «La Suisse à vélo», de «La Suisse à VTT» et de «La Suisse en rollers»;
- conseille les «partenaires contractuels de SuisseMobile au niveau local» pour le choix du nom des itinéraires;
- conçoit, gratuitement et selon la norme SN 640 829, les champs de désignation des itinéraires pour la signalisation complémentaire;
- intègre les itinéraires locaux dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch);
- élabore, traduit et intègre les informations sur les nouveaux lieux d'étapes ou de services dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch) sur mandat des «partenaires contractuels de SuisseMobile au niveau local»;
- tient à jour les informations correspondant aux itinéraires locaux intégrés à [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch) sur mandat des «partenaires contractuels de SuisseMobile au niveau local»;
- tient à jour les données dans le SIG concerné;
- met à disposition les informations cartographiques pour intégrer les nouveaux itinéraires dans les différentes cartes de Suisse tout en respectant les conditions de licence de swisstopo;
- acquiert, en collaboration avec les «partenaires contractuels de SuisseMobile au niveau local» et pour la communication dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch), des établissements d'hébergement dans les régions nouvellement desservies par des itinéraires;
- conclut avec les «partenaires contractuels de SuisseMobile au niveau local» une convention pour l'intégration des itinéraires locaux dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch).

---

Bases:

Manuel d'organisation Exploitation et poursuite du développement de «La Suisse à pied», Suisse Rando, 2009 (téléchargeable sous [randonner.ch](http://randonner.ch))

## **Canton (organe de coordination de la mobilité douce)**

Le canton:

- définit les rôles et les tâches pour la planification, la réalisation et le financement des itinéraires locaux dans le cadre de son organe de coordination de la mobilité douce (MD); ce dernier est en général constitué des services cantonaux spécialisés, des organisations spécialisées en MD et des organisations touristiques cantonales;
- définit les procédures de consolidation nécessaires à la mise en place des nouveaux itinéraires, en particulier auprès des services cantonaux spécialisés (p. ex. mobilité douce, chasse et protection de la nature, propriétaires fonciers), des organisations cantonales spécialisées en MD et des communes;
- approuve les itinéraires locaux en respectant les critères et les conditions-cadre des pages 9 et suivantes de ce manuel;
- attribue les numéros des itinéraires locaux qui relèvent de «La Suisse à pied» sur la base des numéros à disposition du canton;
- attribue, sur proposition de SuisseMobile, les numéros des itinéraires locaux qui relèvent de «La Suisse à vélo», de «La Suisse à VTT» et de «La Suisse en rollers»;
- autorise et règle la mise en place de la signalisation selon la norme SN 640 829, le manuel «Signalisation de direction pour les itinéraires vélos, VTT et EaV (EaV = engins assimilés à des véhicules, p. ex. rollers) ainsi que le manuel «Signalisation des chemins de randonnée pédestre»;
- règle l'entretien des itinéraires locaux et le dépôt de la réserve des champs de désignation (autocollants) pour l'entretien de la signalisation;
- détermine un partenaire contractuel pour SuisseMobile, appelé «partenaire contractuel de SuisseMobile au niveau local», qui est compétent pour l'intégration des itinéraires locaux dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch) (p. ex. le service cantonal spécialisé de MD, les organisations spécialisées en MD ou les organisations touristiques).

## **Partenaire contractuel de SuisseMobile au niveau local**

Le «partenaire contractuel de SuisseMobile au niveau local»:

- conclut avec SuisseMobile une convention pour l'intégration des itinéraires locaux dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch) (un partenaire correspondant pas canton);
- prépare un plan sur pour les trois années d'intégration des itinéraires locaux dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch)
- prévoit les noms des itinéraires locaux en accord avec SuisseMobile;
- assure la coordination entre la réalisation des infrastructures pour les itinéraires locaux et leur intégration dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch);
- décide du branding dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch) qui doit informer les touristes sur le partenaire responsable pour l'itinéraire local en question;
- veille à la préparation et à la saisie dans les délais des informations sur les itinéraires locaux selon le chapitre «Itinéraires locaux dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch)» (voir page 15) et garantit les droits d'utilisation gratuite de ces informations par SuisseMobile dans le cadre de SuisseMobile;
- mandate SuisseMobile afin de préparer les informations dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch) pour les nouveaux lieux d'étapes ou de services;
- pourvoit au financement partiel des coûts occasionnés par la première intégration et pour l'exploitation des itinéraires locaux dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch);
- pourvoit aux contributions annuelles aux coûts de l'intégration des itinéraires locaux dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch);
- assiste SuisseMobile de manière appropriée lors de l'acquisition d'établissements d'hébergement dans les zones nouvellement desservies par les itinéraires locaux;
- s'assure de la disponibilité des organisations touristiques à intégrer les itinéraires locaux dans leur marketing et les assiste au besoin.

## **Editeurs partenaires de SuisseMobile**

Il est possible d'envisager des guides organisés par thèmes ou par région pour les itinéraires locaux. Afin de renforcer les synergies lors de la publicité pour les guides et de simplifier leurs canaux de diffusion, il est souhaitable que les guides des itinéraires locaux soient publiés en collaboration avec les éditeurs partenaires de SuisseMobile. SuisseMobile et ses éditeurs partenaires sont donc volontiers à disposition des intéressés pour un premier échange de vue.

SuisseMobile, dans le cadre de ses partenariats p. ex. avec swisstopo (cartes d'excursions etc.), Kümmerly+Frey (cartes de randonnées pédestres, cartes cyclistes etc.), Swiss Sports Publishing (cartes VTT) et Wäger & Partner (cartes pour les rollers), s'engagera afin que les itinéraires locaux soient repris dans les cartes correspondantes. La décision appartient aux éditeurs partenaires.

## **Organisations touristiques**

Les organisations touristiques:

- Acceptent de reprendre les itinéraires locaux dans leur marketing et indiquent les conditions qui en découlent. Elles respectent le manuel pour la conception des informations de mobilité douce dans leurs mesures de marketing.
- Pourront, vraisemblablement dès 2010 pour la communication d'itinéraires locaux (voire régionaux ou nationaux), intégrer dans leurs sites Web une petite carte (API) qui assurera le lien vers la carte Web plein écran de SuisseMobile. Les touristes pourront ainsi gratuitement imprimer une carte de swisstopo jusqu'au 1:25'000 avec l'itinéraire local correspondant. Les descriptions et les photos des itinéraires locaux, préparés par le «partenaire contractuel de SuisseMobile au niveau local» pourront également être utilisées pour leur communication dans les sites Web des organisations touristiques. En raison de la complexité du traitement des informations dans la carte Web de SuisseMobile, il n'est pas possible de l'intégrer complètement dans les sites Web de tiers.
- Peuvent veiller à ce que les itinéraires locaux soient liés à des offres à réserver (p. ex. en collaboration avec RailAway) et à des possibilités d'hébergement qui soient communiquées sur suisse-mobile.ch. Les indications nécessaires à ce sujet se trouvent dans le manuel «Possibilités de coopération pour les partenaires des régions et destinations touristiques».
- Peuvent intégrer des curiosités à la communication des itinéraires locaux dans suisse-mobile.ch dans le but d'augmenter encore plus leur attractivité. Les indications nécessaires à ce sujet se trouvent dans le manuel «Curiosités dans suisse-mobile.ch»

---

Bases:

Signalisation des chemins de randonnée pédestre,  
Office fédéral des routes OFROU / Suisse Rando, 2008 (téléchargeable sous randonner.ch)

Possibilités de coopération pour les partenaires des régions et destinations touristiques,  
SuisseMobile, 2009 (téléchargeable sous suisse-mobile.org)

Présentation des informations concernant la mobilité douce et sa combinaison avec les offres des transports publics,  
SuisseMobile, 2007 (téléchargeable sous suisse-mobile.org).

Curiosités dans suisse-mobile.ch,  
SuisseMobile, 2009 (téléchargeable sous suisse-mobile.org)

## Critères et conditions-cadre

---

### Chemins

Les itinéraires locaux ne peuvent comporter que des chemins qui correspondent aux définitions ci-après de la norme SN 640 829, Signalisation du trafic lent.

- Les chemins de randonnée sont des chemins accessibles au public et généralement destinés aux déplacements à pied. Ils se situent de préférence à l'écart des routes à circulation motorisée et, si possible, ne sont revêtus ni d'enrobés bitumineux, ni de béton. Les passages raides sont munis d'escaliers et les endroits à risque de chute sont sécurisés par des barrières. Le passage des cours d'eau se fait à l'aide de passerelles ou de ponts.
- Les chemins de randonnée de montagne sont des chemins de randonnée comprenant des tronçons difficilement praticables. Ils empruntent avant tout des pentes raides, ils sont étroits et en partie exposés. Les passages particulièrement difficiles sont sécurisés par des cordes ou des chaînes. Le cas échéant, on traverse les ruisseaux à gué.
- Les chemins cyclables sont des chemins accessibles au public ou des routes à circulation motorisée faible ou nulle, idéalement avec des couches de surface en enrobé bitumineux ou en béton. Sur les routes très fréquentées, ils prennent en général la forme de pistes cyclables ou de bandes cyclables, avec des carrefours et des croisements sécurisés.
- Les chemins pour VTT sont des chemins accessibles au public ou des sentiers dans un terrain accidenté ou escarpé, en général sans couches en enrobé bitumineux ou en béton. Ils peuvent contenir des passages techniques difficiles, ainsi que des passages où il faut pousser ou porter le VTT.
- Les chemins pour engins assimilés à des véhicules sont des aires de circulation dont l'accès est autorisé aux utilisateurs d'engins assimilés à des véhicules (EaV) selon l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière OCR (chaussées des routes secondaires sans trottoir, aires de circulation destinées aux piétons, pistes cyclables, chaussées des zones 30 et des zones de rencontre) avec couches de surface en enrobé bitumineux ou en béton et sans pentes trop fortes. Ils peuvent exceptionnellement comporter des passages de technique de conduite difficile, qui doivent le cas échéant être traversés à pied.

---

Bases:

SN 640 829 Signalisation du trafic lent,  
Association suisse des professionnels de la route et des transports VSS, 2006

## Itinéraires

Selon la définition de la norme SN 640 829, les itinéraires de trafic lent sont des liaisons qui suivent des chemins de trafic lent entre une provenance et une destination, signalées par l'indication des destinations et, le cas échéant, par un numéro d'itinéraire et/ou un nom d'itinéraire. Elles débutent et finissent en règle générale aux interfaces avec les transports publics. On distingue entre:

- les itinéraires nationaux, qui traversent une grande partie de la Suisse et qui portent un numéro à un chiffre;
- les itinéraires régionaux, qui touchent plusieurs cantons et qui portent un numéro à deux chiffres;
- les itinéraires locaux, à savoir les itinéraires et les circuits qui ne sont pas numérotés ou qui portent un numéro à trois chiffres.

SuisseMobile précise la définition des itinéraires locaux comme suit:

Du point de vue du marketing, les itinéraires locaux:

- sont des offres "Best-of" d'importance nationale ou internationale;
- doivent correspondre à un besoin du marché et permettre de former des marchés autonomes;
- doivent être adaptés au mieux à un certain groupe-cible le plus grand possible.
- doivent pouvoir être clairement distingués et répertoriés, d'abord par le choix de noms différents, ensuite si nécessaire par l'ajout du numéro sur leurs champs de désignation.

Du point de vue spatial, les itinéraires locaux:

- doivent compléter de manière sensée le réseau des itinéraires nationaux et régionaux;
- doivent valoriser au mieux les valeurs culturelles et paysagères des régions nouvellement desservies;
- doivent inclure, si possible et dans l'optique d'améliorer leur attractivité, des voies de communication historiques, des curiosités, des points de vue et des espaces naturels et paysagers remarquables;
- ont, selon la définition des lieux de services de SuisseMobile, un début et une fin qui doivent être desservis au mieux par les transports publics (voir lieux de services);
- permettent en général le retour au point de départ soit en raison du parcours de l'itinéraire lui-même, soit en assurant ce retour par l'intégration de transports publics circulant régulièrement;
- sont en général des tours d'une journée nécessitant 2 et 4 heures de marche, de vélo ou de rollers;
- peuvent, dans des cas exceptionnels fondés et en accord avec SuisseMobile, être subdivisés en plusieurs étapes d'un temps d'activité d'environ 4 à 6 heures en choisissant comme lieux d'étapes des lieux de services selon la définition de SuisseMobile (voir lieux de services);
- peuvent, en vue de diminuer les efforts (p. ex. franchir des dénivellations, raccourcir des étapes) ou d'augmenter leur attrait, comporter des passages par téléphérique, car postal, bateau etc. qui feront alors partie de la communication de SuisseMobile (voir [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch), recommandations trains, bus, bateaux).

Du point de vue des infrastructures, les itinéraires locaux:

- auront des parcours le plus possible directs, homogènes, continus et compréhensibles sans présenter d'endroits vraiment dangereux, si non, ces endroits seront soumis à une évaluation et au besoin des mesures appropriées seront prévues et réalisées;
- emprunteront, pour «La Suisse à pied», uniquement des chemins existants de randonnée et de randonnée de montagne officialisés par les autorités et balisés en jaune et qui remplissent en grande partie les objectifs de qualité de Suisse Rando;
- se conformeront, pour «La Suisse à vélo» et «La Suisse en rollers», au manuel «Conception d'itinéraires cyclables»;
- doivent pouvoir être attribués à un degré de difficulté selon le manuel «Degrés de difficulté» (capacités techniques et condition physique);
- seront numérotées à trois chiffres par SuisseMobile afin d'identifier sans équivoque les infrastructures, les données de base et les informations au public. Pour «La Suisse à pied», l'utilisation de numéros à trois chiffres n'est cependant pas recommandée sur les champs de désignation des itinéraires.

## Lieux de services

- Les itinéraires locaux doivent être planifiés sur la base des 500 lieux d'étapes ou de services existants.
- Les lieux de services sont desservis au mieux par les transports publics, si possible par des trains directs et toutes les demi-heures.
- Les lieux de services offrent une palette aussi large que possible d'hébergements et de restauration (de préférence dans les diverses catégories de prix).
- Les lieux de services possèdent une infrastructure touristique aussi complète que possible.
- Dans des cas exceptionnels justifiés, de nouveaux lieux de services sont possibles. Ils doivent être discutés à temps avec SuisseMobile. Sur mandat du «partenaire contractuel de SuisseMobile au niveau local», ils seront décrits et intégrés dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch) de manière analogue aux lieux d'étapes et de services existants.

Dans des cas exceptionnels justifiés, des cabanes de montagne peuvent être utilisées comme étape d'itinéraire. Elles ne seront pas décrites comme lieux de services dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch), mais elles devraient cependant y être intégrées comme établissements d'hébergement (voir Possibilités de coopération pour les partenaires des régions et destinations touristiques). Les cabanes de montagne sont situées en altitude et ne sont ni atteignables par une route publique asphaltée ni desservies par des transports publics.

---

### Bases:

Objectifs de qualité des chemins de randonnée pédestre de Suisse,  
Office fédéral des routes OFROU / Suisse Rando, 2007 (téléchargeable sous [randonner.ch](http://randonner.ch))

Conception d'itinéraires cyclables (avec partie spécifique pour les itinéraires rollers),  
Office fédéral des routes OFROU / SuisseMobile, 2008 (téléchargeable sous [suissemobile.org](http://suissemobile.org))

Degrés de difficulté,  
SuisseMobile, 2007 (téléchargeable sous [suissemobile.org](http://suissemobile.org))

Liste des lieux de services,  
SuisseMobile (téléchargeable sous [suissemobile.org](http://suissemobile.org))

Possibilités de coopération pour les partenaires des régions et destinations touristiques,  
SuisseMobile, 2009 (téléchargeable sous [suissemobile.org](http://suissemobile.org))

## **Signalisation**

La signalisation d'un nouvel itinéraire est autorisée par les cantons sur la base d'un plan de signalisation. Les principes les plus importants pour la signalisation sont:

- Etre conforme à la norme SN 640 829 qui est officielle pour les autorités d'exécution.
- Tenir compte des recommandations du manuel «Signalisation des chemins de randonnée pédestre». Une signalisation supplémentaire par un champ de désignation n'est pas nécessaire pour les itinéraires de «La Suisse à pied» (voir ci-dessous).
- Tenir compte des recommandations du manuel «Signalisation des itinéraires pour vélos, VTT et EaV».
- Etre continue dans les deux directions. Il est possible, pour «La Suisse à VTT» de déroger à cette règle dans des cas justifiés et en accord avec SuisseMobile.
- Si des itinéraires locaux croisent ou suivent des itinéraires déjà existants pour vélo, VTT et EaV, l'adaptation de leur balisage doit être assurée par l'organisation responsable de la signalisation de ces itinéraires locaux.
- La signalisation des itinéraires locaux doit être contrôlée au moins une fois par année. L'entretien de cette signalisation sera réglé par les cantons.

## **Signalisation complémentaire par un champ de désignation**

- Pour les itinéraires locaux de «La Suisse à pied», on peut renoncer à une signalisation supplémentaire pour des raisons de clarté. Les randonneurs sont dans ce cas informés par les destinations des indicateurs de direction existants.
- Les itinéraires locaux de «La Suisse à vélo» recevront une signalisation supplémentaire que s'ils ne suivent pas en grande partie des itinéraires nationaux ou régionaux.
- Les itinéraires locaux avec ou sans signalisation supplémentaire ne sont pas distingués au niveau de la communication dans suisse-mobile.ch.
- Les itinéraires locaux de «La Suisse à VTT» et de «La Suisse en rollers» devraient toujours être munis d'une signalisation complémentaire
- Les numéros des itinéraires sont gérés par les cantons pour «La Suisse à pied» et par SuisseMobile pour «La Suisse à vélo», «La Suisse à VTT» et «La Suisse en rollers».
- Les champs de désignation d'itinéraire pour la signalisation supplémentaire seront conçus gratuitement par SuisseMobile selon la norme SN 640 829 dans le cadre de SuisseMobile au niveau local
- Les champs de désignation d'itinéraire seront imprimés sur mandat de l'organisation responsable de la signalisation des itinéraires locaux. Pour garantir la qualité, l'impression sera réalisée de préférence par la même imprimerie que celle mandatée par SuisseMobile pour les champs de désignation des itinéraires nationaux et régionaux. Le tirage tiendra compte d'une réserve d'environ 30% pour l'entretien de la signalisation. Le canton règlera la gestion de cette réserve.
- Les noms d'itinéraires doivent être courts et parlants dans toutes les langues nécessaires.
- Les noms d'itinéraires auront en général un rapport avec la géographie (Napf, Grisons, Jura etc.) avec en plus «Weg / chemin / sentiero» pour les itinéraires à pied, «Route / route / percorso» pour ceux à vélo, «Bike» pour ceux à VTT et «Skate» pour ceux en rollers.

---

Bases:

SN 640 829 Signalisation du trafic lent,

Association suisse des professionnels de la route et des transports VSS, 2006

Signalisation des chemins de randonnée pédestre,

Office fédéral des routes OFROU / Suisse Rando, 2008 (téléchargeable sous randonner.ch)

Signalisation des itinéraires pour vélos, VTT et EaV,

Office fédéral des routes OFROU / SuisseMobile (à paraître en automne 2009)

Offre pour l'impression des champs de désignation d'itinéraires,

SuisseMobile, 2009 (téléchargeable sous suisse-mobile.org)

## InfoPoints

### InfoPoints de SuisseMobile

- Les InfoPoints de SuisseMobile informent à l'aide d'une carte synoptique au 1:100 000 sur l'ensemble des itinéraires nationaux et régionaux de SuisseMobile pour la marche, le vélo, le VTT, les rollers et le canoë en Suisse.
- En tout, plus de 500 InfoPoint existent aux interfaces avec les transports publics (en général des gares) ou aux carrefours importants entre itinéraires.
- SuisseMobile, en collaboration avec les cantons, est responsable de la planification des emplacements des InfoPoints et de leur réalisation. Les emplacements sont gérés par SuisseMobile dans le SIG concerné.

### Panneaux d'information de «La Suisse à pied»

- Les panneaux d'information de «La Suisse à pied» informent par des cartes nationales au 1:25 000 ou 1:50 000 sur le réseau des chemins de randonnée pédestre et sur les itinéraires de «La Suisse à pied».
- La reproduction des cartes nationales de swisstopo sur ces panneaux est gratuite pour les associations cantonale de tourisme pédestre (en respectant les prescriptions de composition et l'indication du numéro de licence de Suisse Rando).
- Les associations cantonales de tourisme pédestre, en collaboration avec les cantons, sont en général responsables de la planification des emplacements et de leur réalisation.
- Les emplacements des panneaux d'information de «La Suisse à pied» seront coordonnés avec les InfoPoints de SuisseMobile.

### Panneaux d'information pour «La Suisse à vélo», «La Suisse à VTT» et «La Suisse en rollers»

- Des panneaux d'information supplémentaires pour «La Suisse à vélo», «La Suisse à VTT» et «La Suisse en rollers» sont possibles dans des situations justifiées.
- Ces panneaux informent à l'aide de cartes nationales au 1:25 000 ou 1:50 000 sur les itinéraires d'une ou plusieurs formes de mobilité douce.
- Les emplacements de ces panneaux d'information seront coordonnés avec SuisseMobile

### Panneaux locaux

- Media swiss, partenaire de SuisseMobile, offre la réalisation de panneaux de localité avec des plans de localités qui comprennent déjà les itinéraires de SuisseMobile. Les panneaux de localité devraient être placés juste à côté des InfoPoints de SuisseMobile.

---

#### Bases:

Liste des emplacements des InfoPoints de SuisseMobile,  
SuisseMobile (téléchargeable sous [suissemobile.org](http://suissemobile.org))

Panneaux d'information pour La Suisse à pied (Manuel et base graphique),  
Suisse Rando, 2008 (téléchargeable sous [randonner.ch](http://randonner.ch))

Panneaux d'information pour La Suisse à VTT (Manuel et base graphique),  
SuisseMobile, 2009 (téléchargeable sous [suissemobile.org](http://suissemobile.org))

InfoPoints aux gares (Manuel),  
SuisseMobile (à paraître en automne 2009)

Contact pour les panneaux de localité:  
media swiss ag, Sammelbüel 100, 9053 Teufen, tél.: 071 335 75 75, Mail: [info@mediaswiss.ch](mailto:info@mediaswiss.ch)

## **Itinéraires locaux dans suissemobile.ch**

---

SuisseMobile a besoin des informations suivantes pour l'intégration dans suissemobile.ch:

### **Bases cartographiques**

#### **Par poste ou courriel:**

- Parcours exact sur une carte au 1:25 000 (aussi possible par fichier SHP)

### **Autres bases**

#### **Par poste ou courriel:**

- 1 photo pour le titre et 2 photos de l'itinéraire en JPG, format A5, à 300 ppp, sur CD
- Le champ de désignation, s'il n'a pas été conçu par SuisseMobile, fichier EPS Illustrator, sur CD
- La liste des recommandations trains, bus bateaux, «de-à» avec les noms des arrêts ou des gares selon l'horaire en ligne des CFF

#### **Par formulaire en ligne:**

- Nom de l'itinéraire
- Numéro de l'itinéraire
- «de-à» (lieux de services ou d'étapes)
- Introduction résumant le plus important de l'itinéraire local (max. 250 signes, en 4 langues d / f / i / e)
- Description complète de l'itinéraire local, sans aborder le parcours détaillé (environ 1000 signes, en 4 langues d / f / i / e)
- Longueur de l'itinéraire en kilomètre
- Dénivellation (dans les deux directions)
- Temps de marche en heures et minutes (seulement pour «La Suisse à pied», selon les indications des indicateurs de direction)
- Appréciation du degré de difficulté du point de vue de la condition physique
- Appréciation du degré de difficulté du point de vue des capacités techniques
- Textes «bon à savoir» (selon les rubriques et les textes standards de SuisseMobile, en 4 langues d / f / i / e)
- Indications sur le balisage s'il n'y a pas de signalisation supplémentaire avec un champ de désignation (mention des destinations sur les indicateurs de direction A-B-C-D-etc.)
- Logo et indication du partenaire responsable pour l'itinéraire local (branding)

Si, en accord avec SuisseMobile, des itinéraires locaux à plusieurs étapes sont acceptés, il faut en plus fournir pour chaque étape une brève description (max. 250 signes, en 4 langues d / f / i / e), des photos, les indications correspondantes de longueur, de dénivellation, de degrés de difficulté, de balisage et les textes «bon à savoir».

## Délais

---

Afin que les itinéraires locaux puissent être ouverts et exploités dans le cadre du réseau de SuisseMobile, les délais suivants doivent nécessairement être respectés:

- Développement d'itinéraires locaux / ateliers SuisseMobile                      avril à août (année précédente)
- Fourniture des bases cartographiques (parcours consolidés)                      fin août (année précédente)
- Fourniture et saisie des autres bases                      fin octobre (année précédente)
- Finalisation des offres à réserver (y compris intégration dans suisse-mobile.ch)                      fin février
- Finalisation des itinéraires locaux et de leur signalisation                      mars
- Activation des itinéraires dans suisse-mobile.ch                      mars
- Début du marketing par les organisations touristiques                      mars

## **Coûts et financement**

---

### **Coûts de développement**

SuisseMobile prend en charge ses propres coûts de coordination et de contrôle de la qualité ainsi que de travaux de programmation et de cartographie pour le projet SuisseMobile au niveau local.

Les cantons respectivement les organisations participantes prennent en charge les coûts de planification, de réalisation et d'exploitation des itinéraires dans le sens de prestations à compte propre.

Les coûts initiaux uniques de SuisseMobile pour l'intégration des itinéraires régionaux dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch) doivent être pris en charge par les «partenaires contractuels de SuisseMobile au niveau local». Ces coût se montent à (CHF, TVA compris):

- par itinéraire local 500.–
- par étape (seulement si plus d'une étape) 150.–
- par nouveau lieu de services 1000.–

### **Coûts d'exploitation**

Les coûts périodiques de SuisseMobile pour la garantie de la qualité des informations dans [suissemobile.ch](http://suissemobile.ch) (coordination, actualisations de la programmation et de la cartographie, frais de licence swisstopo etc.) doivent être pris en charge par les «partenaires contractuels de SuisseMobile au niveau local». Ces coût se montent à (CHF, TVA compris):

- par itinéraire local et par année 100.–
- par étape et par année (seulement si plus d'une étape) 30.–